



Déclaration préalable à la CAPD du 26 août 2022

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD des Côtes d'Armor,

Aujourd'hui nous voici en CAPD et c'est un moment devenu très rare et que nous apprécions donc à sa juste mesure. Il est utile de préciser que le SE-UNSA et sa fédération UNSA, qui comprend nombre de personnels administratifs qui l'ont subie de plein fouet, sont toujours résolument contre la réforme de la transformation de la Fonction publique. **Quel scandale d'avoir osé dire que cette casse en règle de la Fonction publique allait être un progrès !**

Où est le progrès pour nos collègues d'avoir une mutation ou une non-mutation sans plus d'explications que celle d'un message qui les informe que leur barème était insuffisant ? Dans certains départements la charge de travail submerge les personnels qui doivent faire bien plus de travail qu'auparavant, sans l'expertise des représentants du personnel et sans renforts... Ils prennent le mécontentement légitime des collègues et y répondent parfois de façon abrupte. La dimension humaine pourtant essentielle est minorée et l'intérêt du service n'est pas renforcé à nommer des personnes sans qu'ils connaissent les tenants ni les aboutissants. Ce qui explique qu'il y ait aussi peu de recours pour les mutations mais ne veut pas dire que les collègues sont satisfaits, nous tenons à le préciser !

C'est un des héritages du précédent quinquennat que nous continuons à dénoncer.

Hier le Président de la République s'est adressé aux recteurs. Pour l'UNSA Éducation, il interroge le sens et le rôle de chacun dans l'exécutif. Qu'apporte un discours présidentiel inédit aux rectrices et aux recteurs alors que la communauté éducative attendait les premiers actes du nouveau ministre à l'occasion de cette rentrée scolaire ?

Les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture ont été et seront au rendez-vous pour faire face aux défis qui nous attendent collectivement mais il faut une volonté et des moyens forts, sur le long terme, pour les relever. Une communication basée sur des annonces et sur des expérimentations, dont la mise en œuvre et l'évaluation ne sont jamais pensées en amont, ne suffit plus. La confiance des personnels, très fragilisée par les dernières années, ne pourra se reconstruire que sur des actes forts de reconnaissance et de respect.

Pour le SE-Unsa, l'expression du président devant les recteurs continue d'entretenir le flou, source d'inquiétudes légitimes, alors que le système éducatif a besoin d'être associé et rassuré pour commencer à être réparé.

Le président de la République a dressé un constat assez sombre de l'état de l'École avec des élèves « malheureux », des parents d'élèves « anxieux » ou encore des professeurs « désabusés » mais il ne semble pas faire le lien avec la politique conduite durant son premier quinquennat. Bien qu'il répète vouloir une nouvelle méthode, il ne réussit pas à en changer. Il propose déjà un certain nombre de « solutions » personnelles, comme pour la voie professionnelle, sans tenir compte de la complexité des sujets à laquelle les personnels se heurtent tous les jours, notamment du fait de réformes toutes fraîches et mal conçues sous l'empressement politique. Il en va de même pour une nouvelle réforme de la formation initiale des enseignants alors que la dernière a connu sa première session de concours au printemps et a accéléré la crise aigüe du recrutement de cette rentrée.

Le président a aussi repris un certain nombre d'annonces déjà faites sans apporter de précisions.

Il a réaffirmé un salaire de 2000 € pour les débuts de carrière mais n'a toujours pas dit à qui cela s'adresse. Pour le SE-Unsa, il faut revaloriser les métiers de l'éducation dès l'année de stage. Cette revalorisation doit aussi s'adresser de façon importante à ceux qui sont déjà en fonction. Le président a redit sa volonté de rémunérer de nouvelles missions pour les volontaires. Le SE-Unsa souhaite qu'il commence par reconnaître l'ensemble des missions accumulées depuis de longues années comme le suivi individualisé des élèves notamment en situation de handicap, l'accompagnement à l'orientation, ou encore la conception et la conduite de projets pédagogiques, par exemple. Il doit aussi reconnaître la charge de travail devenue très lourde.

Il a rappelé sa volonté de soutenir les projets pédagogiques dans sa logique d'école du futur. Il a annoncé la création d'un fonds dédié de 500 millions d'euros. Le SE-Unsa rappelle à son tour que les projets d'école et d'établissement ont été lancés il y a plus de 30 ans, qu'ils se sont épuisés faute de moyens et qu'ils ont souffert de la normalisation pédagogique descendante depuis la rue de Grenelle ces 5 dernières années.

Pour le SE-Unsa, alors que le Service public d'éducation s'approche d'un point de rupture, il est urgent d'ouvrir sérieusement ces sujets importants, sans intentions cachées et ni idées préconçues et avec un calendrier permettant de construire avec les professionnels plutôt que de les soumettre à des effets d'annonce. Il faut aussi s'attaquer à d'autres défis comme la mixité sociale dans l'École ou l'impact de la pauvreté sur la scolarité des élèves. Ces sujets continuent d'être passés sous silence alors qu'ils sont déterminants.

Pour en revenir au sujet du jour, nous souhaiterions connaître combien de recours ont été faits et ont eu une réponse positive (une révision), combien n'ont pas eu de réponse positive mais n'ont pas saisi la CAPD (ils ont laissé tomber, ce qui ne veut en aucun cas dire qu'ils étaient d'accord, il est utile de le préciser) ? Pour ceux qui ont persisté, il le faut c'est indispensable, cela permettra au moins de minorer les laconiques présentations du rectorat sur les lignes directrices de gestion indiquant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Nous rappelons que nos collègues viennent de subir deux dernières années très difficiles et exigeantes, a fortiori les directrices et directeurs mais pas seulement, et que leurs demandes de travail à temps partiel leur permettent souvent de pouvoir mener de front vie professionnelle et personnelle. Et surtout de tenir toute l'année, ce qui est dans l'intérêt du service. Nous allons argumenter sur certaines situations et espérons que vous entendrez nos arguments car si les collègues ont saisi la CAPD c'est bien parce que travailler à temps partiel ou à la quotité demandée n'est pas un caprice ou une demande de confort, c'est une nécessité.

Il est nécessaire d'être réalistes et conscients que nombre de collègues qui ont sollicité un temps partiel ne tiendront pas si cela leur est refusé. Certains démissionneront, d'autres demanderont une dispo, d'autres seront en arrêt rapidement, régulièrement, longtemps... Ce n'est aucunement un chantage de leur part mais une réalité déjà pointée. Alors quel est le meilleur choix : un enseignant à temps partiel mais présent ou un enseignant en moins ou absent ?

En tant que représentants du personnel du SE-UNSA, nous espérons que vous entendrez nos arguments et reverrez la situation des collègues qui ont saisi la CAPD.

Nous avons par ailleurs quelques remontées de collègues directeurs qui sont surpris et déçus par la répartition instable et/ou aléatoire dans le temps de leur décharge. Nous souhaiterions un temps pendant ou après cette CAPD pour vous les exposer et trouver une solution pérenne au bon fonctionnement de ces écoles.

La liste complémentaire va être ouverte dans notre Académie, nous nous en félicitons pour les futurs stagiaires ! Notre action a porté ses fruits et le SE-UNSA a eu raison d'être opiniâtre. Cela apportera un plus à nos départements en termes de personnels, et ils en ont besoin ! Nous avons interrogé mercredi le recteur et il nous a répondu positivement, en indiquant que ce serait seulement pour le 35 mais depuis il semblerait que cette ouverture bénéficiera aussi à d'autres départements de l'Académie dont le nôtre.

Nous vous remercions de votre attention.